DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2020-262

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT **DE CARCASSONNE**

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Finances locales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY Sous matière : Subventions

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence

de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET:

OPERATION « CŒUR DE VILLE » N°2020-09 -REAMENAGEMENT COMPLET DE LA TRAVERSEE DE VILLE - RUE PASTEUR -TRANCHE FERME-**DEMANDE DE**

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Préscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier.

Formant la majorité des Membres en exercices.

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Absents: Néant

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST

SUBVENTIONS

Secrétaire: M. PERLES Bruno

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 09.12.2020

AFFICHAGE EN DATE DU: 09.12.2020

Vu la délibération n° 2014-94 en date du 10 mars 2014,

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU:2 3 DEC. 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à des contraintes techniques, il convient de modifier le phasage de cette opération. La première tranche consistera désormais aux aménagements localisés sur la Rue Pasteur.

Ces travaux consisteront à l'enfouissement des réseaux encore aériens, la création du réseau d'eaux pluviales, le remplacement des réseaux eaux usées et eau potable, l'aménagement de la voirie, et la réfection des trottoirs en se conformant aux règles de d'accessibilité.

Le remplacement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, par délégation de la communauté de communes compétente en la matière.

Le montant des travaux (hors réseaux d'eau potable et d'eaux usées) s'élève à : 378 712 € H.T. prestations intellectuelles incluses.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.			RECETTES H.T.		%
Réaménagement Tranche ferme	rue Pa	Pasteur –	Etat (DETR 2021)	75 742.00	20
			Région	113 614.00	30
			Conseil Départemental	75 742.00	20
			Ville de Castelnaudary	113 614.00	30
TOTAL	378 7	712.00 €	TOTAL	378 712.00 €	100

Après avis de la Commission des Finances en date du 10 décembre 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental,

PRECISE que les crédits relatifs aux études seront inscrits au budget 9002/2151.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Lé Maire,

Patrick MAUGARD

CASTELNAUDARY, le 15 décembre 2020.

Ampliation faite le :
23 DEC. 2020
Certifiée exécutoire par réception

Par publication le: 23 DEC. 2020
Par publication le: 23 DEC. 2020
Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL